

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS ET DE SION

Administration et expédition: IMPRIMERIE GESSLER, SION
Téléphone No 48 Comptes de chèques postaux No II c 84

ABONNEMENT: Suisse un an Fr. 8.—, 6 mois Fr. 4.50. 3 mois Fr. 2.50. Etranger un an Fr. 20.—
ANNONCES: La ligne millimètre: Canton 8 ct. Suisse 10 ct. Etranger 12 ct. RÉCLAMES: 20 ct.
Régie des annonces: ANNONCES-SUISSES S. A. à SION, Genève, Lausanne et succursales

Après les représentations d'« Athalie »

(Correspondance particulière)

Les représentations « d'Athalie » au théâtre de Sion ont pris fin lundi soir. Depuis le mardi précédent, cinq fois les héros de la tragédie racinienne sont montés en scène. Cinq fois le théâtre s'est rempli; chaque fois, la presse était plus grande. Cinq fois les auditeurs s'en sont retournés enchantés du spectacle.

Cet empressement est à l'honneur du public qui a compris et goûté les beautés du drame d'Athalie, beautés sévères, d'un genre si différent de ce que les attractions modernes nous offrent, mais beautés d'une élévation, d'une richesse dont on ne se rassasiera pas. Cet empressement est aussi un hommage au savoir-faire des organisateurs et des exécutants dont la préparation, le jeu, les voix ont fidèlement traduit les magnificences de cette œuvre, et les ont mises en lumière.

Peu de pièces de théâtre ont un thème aussi formidable et consolant en même temps. Les anciens avaient traité, dans des tragédies profondément émouvantes, le mystère angoissant de la destinée de l'homme, livrée aux mains de la divinité franchement justicière. Racine a transposé sur le plan chrétien ce contraste de la faiblesse humaine en face de la puissance et de la majesté divines, en éclairant de toute la lumière de la vérité, de la sérénité et de la sécurité qu'apporte la foi.

Joad, le grand prêtre, en proie à l'inimitié d'Athalie, comment; avec ses faibles groupes de lévites, habitués au service du temple, mais à qui le maniement des armes est étranger, comment résisterait-il à l'orgueilleuse et invincible souveraine, qui commande une armée équipée pour la guerre, des barbares féroces et sans peur? Humainement parlant, l'entreprise de Joad est vouée à l'échec le plus certain. Athalie écrasera Joad. La femme du grand-prêtre n'aperçoit que trop clairement le désastre inévitable. « Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte » déclare Joad, intrépide dans sa foi. La triomphante, l'impitoyable Athalie se trouble, ses troupes se dispersent, sa puissance s'écroule en un moment. Dieu a manifesté son pouvoir, il a rempli ses promesses, conservé la race de David, protégé l'orphelin.

Quel magnifique acte de foi que ces cinq actes; exemple tonifiant pour les chrétiens oublieux de ses miracles; en même temps, admiration sévère et salutaire pour les gouvernants qui « n'ont d'autre frein que leur volonté même », et dont Dieu doit faire « toujours le premier de leurs soins ». Leçons données en des vers splendissants de force et de vérité.

Reconstituer ces scènes impressionnantes, donner de ces pensées qui planent au-dessus des temps et des pays une image sincère et vivante, un sens clair, c'était une tâche ardue, exigeant un effort considérable. C'est le mérite des interprètes d'« Athalie » d'avoir atteint ce résultat.

Netteté, dignité de la diction, jeux de scène souples, sobres, ordonnés, que ne départait aucun effet théâtral, accord des teintes, des costumes, voix exquises des solistes, ensembles imposants des chœurs, remarquables par leur sonorité, accompagnement aisé de l'orchestre, tout a contribué à faire de ces représentations un spectacle de haute qualité, qu'on ne se lassait pas d'entendre, qui a plu au point que beaucoup d'auditeurs sont revenus deux et jusqu'à trois fois, l'admirer et l'applaudir.

Cette semaine théâtrale restera l'une des belles manifestations artistiques organisées en notre ville.

Que Messieurs le Recteur P. Evéquo, le Professeur G. Haenni et que toutes les Sociétés musicales et tous les exécutants soient sincèrement remerciés du plaisir qu'ils ont procuré aux spectateurs.

Hime TIR CANTONAL VALAISAN

Concours d'inter-unité des troupes valaisannes

(Comm.) Le délai d'inscription est sur le point d'expirer. Un grand enthousiasme a permis à la plupart des unités de constituer de fortes équipes. Que tous les tireurs qui n'ont pas encore envoyé leur adhésion le fassent sans retard. Ceux qui ignoreraient l'adresse de leur commandant d'unité, peuvent s'inscrire auprès du Plt. Gross, St-Maurice, qui transmettra.

L'équipe du bataillon de Landsturm 10 (Bas-Valais) est organisée par le Plt. Rey-Bellet, St-Maurice.

L'équipe des troupes spéciales (hommes domiciliés dans le Bas-Valais et incorporés ni dans l'infanterie, ni dans les troupes de forteresse), est organisée par l'adj. Viret, à St-Maurice.

Que chacun comprenne son devoir et se hâte de s'inscrire.

Hime TIR CANTONAL VALAISAN

Sierre, 21-22 mai

On nous écrit: Dans huit jours, la cité sierroise verra s'ouvrir le tir cantonal. Dans ses murs égayés le défilé des tireurs pendant 10 jours va se poursuivre. Le soleil leur est promis, qu'un printemps inclement ne pourra retenir plus longtemps dans les nues. Le Valais qui s'enorgueillit de 250 sociétés de tir, les cantons voisins et amis, les Confédérés les plus éloignés vont accourir pour disputer la palme du bon tireur, goûter le charme de notre pays et fraterniser.

Depuis quelques jours, les rues de nos villes et villages, dans la Suisse entière, se sont illuminées de l'affiche du tir cantonal dont on se plaît à louer le dessin vigoureux et l'heureuse harmonie des couleurs. Les plans de tir demandés de toutes parts ont été expédiés par milliers d'exemplaires. La Presse de tous les cantons relate nos efforts et annonce l'événement. Les inscriptions affluent. Le succès du tir cantonal est désormais assuré.

Concours de coupes

Le concours de coupes dont l'ouverture était subordonnée à un nombre d'inscriptions suffisant, aura lieu. Il s'ouvrira comme annoncé, vendredi 20 mai, dès 14 heures.

Consulter le règlement spécial dans le plan de tir.

Dons d'honneur

Les dons d'honneur ont continué à être offerts en grand nombre et de belle valeur au comité d'organisation qui adresse aux généreux donateurs ses plus vifs remerciements.

Décoration

Le comité d'organisation renouvelle son appel à la population de Sierre la priant de pourvoir avec une abondance suffisante et avec le goût dont elle a souvent fait preuve, à la décoration des bâtiments. La bonne volonté de tous et de chacun est nécessaire pour donner à la ville que tant de visiteurs vont honorer de leur passage pendant une semaine, une physionomie digne et accueillante.

Les essais du nouveau stand dont la construction et l'aménagement sont terminés, auront lieu dimanche 15 mai. Il est certain que, grâce au perfectionnement moderne de ses installations, il donnera satisfaction aux plus exigeants.

Samedi 21 mai aura lieu la réception des journalistes.

Dimanche 22 mai aura lieu la Journée officielle, avec le cortège historique. Deux soirées par les solités locales seront données à la cantine. Le programme en sera publié ultérieurement.

GYMNASTIQUE

On nous écrit: Malgré l'attrait des deux manifestations musicales qui ont marqué ce deuxième dimanche de mai, de nombreux gymnastes ont suivi le même jour les trois cours organisés à leur intention. Les « nationaux » eurent leurs cours à Gampel, sous la direction de MM. Corninboeuf (Brigue) et Genoud (Monthey); les « artistiques » furent convoyés à Sion et eurent pour instructeurs MM. Faust (Sierre) et Gander (Chippis), tandis que les « athlètes » se réunirent à Martigny sous le commandement de M. Duay, de Chalais. Partout on fit un excellent travail, donnant pleine satisfaction à MM. Boll (Sion) et Bertrand (Monthey) auxquels incomba la tâche de surveiller la marche de ces cours.

Pour la fête fédérale d'Aarau (15-18 juillet) sont annoncées 960 sections, avec un effectif de 22,000 gymnastes. Dans ces chiffres ne sont pas comprises les sections de dames et celles des hommes qui à elles seules réuniront quelque 8000 participants.

L'Association valaisanne sera relativement bien représentée à cette manifestation puisque 14 sections (sur 17) ont pris l'engagement d'y prendre part. Leur répartition en ce qui concerne les divisions sera la suivante:

I^{me} div. (17 à 24 gymn.): Monthey, Sion, Viège;

V^{me} div. (13 à 16 gymn.): Brigue, Chippis, Martigny, Saxon, Sierre.

VI^{me} div. (10 à 12 gymn.): Ardon, Vernayaz.

VII^{me} div. (8 à 9 gymn.): Bramois, Charraz, Riddes, Uvrier.

Souhaitons-leur d'ores et déjà tout le succès que mérite leur courageuse initiative. Un concours fédéral présente toujours certains risques que seule une préparation consciencieuse et persévérante peut écarter. M.

PLAN-CONTHEY — Kermesse

(Comm.) La Société de musique « La Lyre » organise une grande kermesse, dimanche 15 mai, sur son magnifique emplacement du festival à Plan-Conthey. Cantine soignée, tombola, 2 ponts de danse. (Voir aux annonces.)

LA FÊTE CANTONALE DES MUSIQUES VALAISANNES A ST-MAURICE

(Comm.) On nous remet le livret officiel qui vient de sortir de presse: une brochure de 80 pages, dont la couverture est la reproduction intégrale de la belle affiche de M. E. Viret.

Nous trouvons sous la plume de M. J.-B. Bertrand, un sonnet de circonstance fort bien tourné ainsi qu'une étude sur l'« Art musical en Valais » richement documentée et relevée de pointes de malice comme tout ce qui sort de l'encrier de notre compatriote. Plus loin nous rencontrons de judicieuses réflexions de M. le chanoine Quartenoud, directeur de la fanfare du collège de St-Maurice, sur la musique des cuivres. Frappées au coin du bon sens, écrites en un style clair, ces lignes n'échapperont à aucun lecteur du livret.

Puis se succèdent les notices biographiques des sociétés faisant partie de l'Association et prenant part à la fête de dimanche prochain. Chacun s'intéressera à parcourir ces « curriculum vitae » des sociétés qui se produiront sur le podium.

Le tableau des concerts, le programme détaillé de la journée de dimanche et de la journée de lundi, ainsi que la nomenclature des comités et commissions, alternent avec des pages de publicité qui révèlent à chacun ce que nous savons pour la plupart, ceci: nos commerçants et industriels, nos artisans, grands et petits, tous ont à cœur de soutenir de leur bourse l'effort musical de pays. Il ne faut pas omettre de leur témoigner ici la reconnaissance des organisateurs de la manifestation en particulier et de tous les amis de la musique.

Le Comité de Presse.

Voici le menu du banquet:

Potage semoule velouté
Langue de bœuf, sauce Madère
Risotto aux champignons
Carré de porc rôti.
Epinards au jus
Compote d'abricots
(1/2 bouteille de vin de fête)

STATISTIQUES MEDICALES INTERESSANT LE VALAIS

(Corr. part.) Voici, ayant trait à notre canton, ce que nous apprend le dernier No (19, du 7 mai 1932) du Bulletin du service fédéral de l'hygiène publique:

Du 17 au 23 avril 1932, 33 malades ont été admis dans les hôpitaux. En date du 23 avril, l'effectif y était de 127 Valaisans, dont 30 étrangers à la localité. Causes principales: 5 accidents, 1 malad. org. urin., 1 malad. syst. nerveux, 1 malad. org. circulat., 1 tumeur maligne, 1 malad. syst. digest., 8 appendicités, 8 malad. org. respirat., 1 tubercul. pulm., 1 méningite cérébro-spinale épid.

En mars 1932, les cas de maladies transmissibles signalés sont: varicelle 3, scarlatine 11, rougeole 1, épid. coqueluche 4, an-gine épid. 2, méningite cérébro-spinale épid. 2, grippe épid. 80, érysipèle 1.

Du 24 au 30 avril 1932, les cas de maladies transmissibles signalés sont: 2 scarlatine à Sion, 1 typhus abdom. à Savièse, 1 méningite cérébro-spin. épid. à Naters.

Vue l'importance nosologique et sociale du rhumatisme, il s'est formé, pour le combattre, une commission suisse dont le président est le Dr. Carrière, directeur du service fédéral de l'hygiène publique avec mission de procéder à une enquête sur la fréquence du rhumatisme en Suisse et cela en déterminant bien ce que l'on entend par rhumatisme, et ce qui s'est fait en divers pays dans le domaine de pareille lutte. M. le Dr. Veraguth a présenté un rapport fort intéressant à ce sujet. La commission du rhumatisme a désormais un caractère officiel, ayant été nommée par le département fédéral de l'intérieur. Un comité international ayant déjà fait du bon travail de publications et de propagande d'expositions, l'affiliation de la Ligue suisse au comité international est proposée. A. Gh.

QUEL EST LE DOYEN OU LA DOYENNE DU VALAIS ?

(Comm.) La Section valaisanne de la fondation « Pour la Vieillesse » se propose d'offrir à la personne la plus âgée du canton, abstraction faite de toute considération de fortune, un modeste présent. Nous prions donc nos représentants locaux de bien vouloir nous signaler, d'ici au 31 mai, les personnes de leurs communes ayant atteint 95 ans. Les inscriptions doivent être accompagnées d'un extrait de naissance afin d'éviter les erreurs possibles. Le Comité directeur.

Grand Conseil

SEANCE DU 12 MAI 1932

Présidence de M. Thomas

Nominations

L'assemblée procède aux nominations du président et du vice-président du Tribunal cantonal. M. Graven est élu président par 62 voix et M. Défayes, vice-président par 68 voix sur 69.

Le 2^e vice-président du Grand Conseil

M. Morand présente la candidature de M. Delacoste au nom du groupement libéral-radical. M. Delacoste est élu par 79 voix sur 90 bulletins rentrés, et 7 bulletins blancs. Le nouvel élu remercie ses collègues de l'honneur qu'ils lui font.

Département des Travaux publics

Une fois de plus, M. Imhof attire l'attention du Grand Conseil sur le mauvais état du pont sur le Rhône à Ernen et prie le Conseil d'Etat de hâter la réfection de cet ouvrage.

La route Viège-Stalden est achevée déjà depuis cinq ans. M. Petrig demande qu'on la classe enfin comme route cantonale.

Afin de faciliter la circulation automobile, M. Bussien voudrait qu'on instaurât le sens unique vers la porte du Scex ou qu'on favorisât la visibilité par une percée qui ne serait pas très coûteuse.

M. Haldi signale le danger qui menace les passants sur la route du Val d'Anniviers: les chutes de pierres y sont fréquentes et la chaussée est trop étroite. Il faudrait procéder à des travaux de protection.

Comme on reproche à l'architecte cantonal de s'occuper d'affaires communales, M. Gunttern intervient en sa faveur.

Plusieurs accidents s'étant produits sur le pont de St-Maurice, M. le Dr. de Cocatrix réclame l'élargissement de ce pont. Il ne se fait aucune illusion sur l'accueil qui sera réservé à sa proposition: l'Etat a entendu dix ans pour corriger le Mauvoisin, il ne sera pas plus pressé pour d'autres travaux. M. de Cocatrix n'en prend pas moins position.

M. Rey juge un peu lente la réfection de la route de Sierre à Chippis. Il serait bon qu'on mit plus de hâte à l'achever pour faciliter la circulation.

Rappelant les grands principes d'économie auxquels chacun veut s'astreindre, M. Perrig déplore que tant de députés poussent à la route des dépenses par les propositions les plus variées.

A toutes ces doléances, M. Troillet, conseiller d'Etat, répond de façon claire et précise. Le Gouvernement n'a jamais fait appel à d'autres architectes qu'à l'architecte cantonal, sauf pour des travaux spéciaux. Cela en réponse à divers députés.

M. Troillet trouve un avantage à confier les plans des maisons d'école au même architecte. Ainsi, l'unité est sauvegardée.

C'est une bien mauvaise excuse et l'on peut s'étonner de voir un magistrat de goût préconiser la standardisation.

Soit le pont sur Ernen, soit le passage du Scex seront corrigés. Des projets sont à l'étude.

Quant aux dangers que présente la route d'Anniviers, il faudrait prévenir les passants d'avoir à se garer des chutes de pierres, au moment des travaux.

Le Conseil d'Etat pense réserver la réfection de la route Sierre-Chippis pour l'hiver prochain afin de donner du travail aux chômeurs.

M. Troillet allait oublier le pont de St-Maurice... Déjà il faudrait, dit-il en se souvenant tout-à-coup des doléances de M. de Cocatrix — il faudrait parer aux accidents par des mesures de police. Mais il serait infiniment regrettable de toucher à ce paysage, l'un des plus beaux du monde et d'en gâter la perfection.

Est-ce le poète qui parle, ou le diplomate?

Département forestier

M. Perrig juge inutile d'établir des plans d'aménagement. Ni M. Troillet, ni M. Bussien ne sont d'accord avec lui.

Loi sur les torrents

M. Evéquo voudrait savoir à quoi l'on s'engage en votant la loi sur la correction et la construction des cours d'eau. Il craint qu'elle entraîne de nouvelles dépenses.

Mais M. Troillet cherche à le rassurer en déclarant que ce projet n'occasionnera pas de frais nouveaux.

M. Evéquo n'est pas convaincu. Le Grand Conseil prévoit déjà des majorations et l'on pourrait avoir de mauvaises surprises.

Une discussion s'engage au sujet des commissaires chargés d'inspecter les torrents. Le rôle en est limité, selon le chef du Département de l'Intérieur, tandis que M. Evéquo juge que le travail de ces employés serait peut-être assez coûteux.

Suivent de longues discussions sur des corrections rédactionnelles. Pour ne pas connaître le vrai sens des mots, ni la propriété des termes qu'ils emploient, les députés perdent plus d'un quart d'heure à ergoter. Et le président de la Haute Assemblée, M. Thomas, fait éclater sa mauvaise humeur dans le ton de sa voix: L'article est renvoyé! (sous-entendu: nom d'un chien!). Continuation! (sacré nom de tonnerre!).

Le malheur est que les mêmes débats ou-seux reprennent à chaque article.

M. Zufferey, de Berne, soutenu par M. Fama, propose le renvoi à la commission de l'article 11 qui prévoit que la charge du déblaiement d'un canal collecteur incombe à la commune.

En cas d'expropriation, M. Papilloud demande si les bourgeois ne pourraient pas être mis sur le même pied que les possesseurs de droit privé.

Scepticisme de M. Troillet.

Loi sur la protection ouvrière

Au moment où les rapporteurs vont aborder ce projet de loi, M. Haldi se lève et lit une brochure de l'Association hôtelière où la loi est vivement combattue, en raison des difficultés que rencontre l'industrie hôtelière et de la gravité de la crise actuelle.

M. Haldi propose donc le renvoi du projet à des temps meilleurs. Il est combattu par M. Petrig. Les dispositions de cette loi, dit-il, n'atteignent pas les industries saisonnières. Quant à la crise, nous espérons qu'elle cessera... Et M. Petrig prend aussitôt ses désirs pour des réalités.

M. Schröter que ce discours n'a pas ébranlé, se prononce en faveur du renvoi, et développe longuement ses arguments.

A son tour, M. Gaspard de Stockalper soutient le même point de vue en se rangeant à l'avis de la Chambre de commerce et des associations hôtelières. Il est loin de partager l'optimisme de M. Petrig sur le développement de la crise.

M. Dellberg ne croit pas qu'on puisse revenir sur une entrée en matière qui fut votée au cours de la dernière session. Il faut discuter les détails de la loi qui pourra servir à combattre la crise. Il y a trop longtemps que les ouvriers attendent d'être protégés. Maintenant, qu'on leur vienne en aide au lieu de prêter une oreille complaisante à quelques gros patrons.

Onze mille ouvriers et ouvrières n'ont aucune protection dans le canton, et les plus humbles sont les plus à plaindre.

On a combattu la loi au nom de la crise. Or, cette loi doit précisément remédier à la situation, les arguments de M. Haldi datent de 1877, s'écrie M. Dellberg. A ce moment déjà, nous les avons combattus... M. Dellberg ne se rajourne pas.

Duplique de M. Haldi qui conteste à l'orateur le droit de parler au nom des employés d'hôtels. Si l'on doit fermer des établissements, qui donc en souffrira?

La loi sur la protection ouvrière entraînera des charges nouvelles pour l'industrie hôtelière. « Or, elle ne tient que sur un pied, s'écrie M. Haldi, ni la fiche pas par terre. » Nous ne demandons pas le rejet de la loi, mais simplement son renvoi.

M. Marc Morand s'étonne de cette attitude. La commission ayant fait des concessions aux hôteliers, ceux-ci sont mal venus de réclamer de nouveaux délais. Il y a quinze ans que dure la crise hôtelière, et par conséquent rien n'est nouveau sous le soleil.

En outre, les députés auront la possibilité d'exposer leurs revendications au cours du débat.

Pour l'instant, l'entrée en matière s'impose. Il faut tendre la main aux ouvriers.

M. Walther remonte au déluge, ou à peu près, pour montrer à M. Haldi que ses arguments sont bien vieux. Votre position systématique est déplorable, ajoute-t-il.

Une fois n'est pas coutume: M. Maurice de Torrenté se met résolument aux côtés de M. Dellberg. Il est temps de tenir les promesses faites aux ouvriers. D'ailleurs, on exagère les dangers que pourrait présenter la loi pour l'industrie hôtelière. Ainsi — pour ce qui concerne la durée du travail — on tient compte des effets de la crise.

M. Maurice de Torrenté estime que les temps sont révolus où les ouvriers n'avaient plus les moyens de sauvegarder leurs droits. Il faut les secourir.

Le renvoi est finalement rejeté, malgré l'opposition qui se manifeste au sein de la députation du Haut-Valais.

La séance est levée à midi 15.

(La suite en 2^{me} page)

Prenez ce soir avant le repas

UN GRAIN DE VALS

laxatif dépuratif parfait.

Grand Conseil

SEANCE DU 13 MAI 1932
Présidence de M. Thomas

On lit un message du Conseil d'Etat sur le nouvel emprunt de 3,5 millions à contracter pour permettre de continuer la construction des routes de montagne. Une commission est nommée. Une interpellation est déposée sur le bureau du Grand Conseil par MM. Travalletti et Spahr. Elle a trait au transport des concessions de l'Aluminium à la Dixence.

Gestion

Le canton reçoit environ 200,000 fr. qui proviennent du monopole fédéral sur les spiritueux. Il était question de prélever 100,000 francs sur cette somme pour l'assurance-veillesse. D'aucuns voudraient que ce fonds fût affecté à des œuvres de bienfaisance. Au contraire, M. Dellberg aimerait qu'on n'en changeât pas la destination pour le cas où serait admise une loi sur l'assurance-veillesse.

La commission exprime le désir que de nouveaux agrandissements ne soient pas effectués à la maison de santé de Malévoz. M. le conseiller d'Etat Lorétan juge aussi que cet établissement est suffisamment développé, pour l'instant, mais il souligne les heureux progrès accomplis dans ce domaine.

M. Carron, rapporteur, s'arrête aux comptes de Châteauneuf. Il s'étonne de certaines différences de traitements. D'excellents professeurs ne sont guère plus payés qu'un vacher, tandis que d'autres sont mieux favorisés. C'est ainsi que M. Benoît, qui donna tant d'élan à l'arboriculture valaisanne, se proposerait de quitter le canton. La commission demande au Conseil d'Etat d'essayer de le retenir pour le bien de l'établissement de Châteauneuf.

M. Bourdin a calculé que le rapport des écoles agricoles de Viège et Châteauneuf est de 0,7, c'est-à-dire inférieur à celui des autres établissements de ce genre.

M. Lorétan, conseiller d'Etat, transmettra au chef du Département de l'Intérieur les desiderata de la commission. Il juge aussi, personnellement, que le départ de M. Benoît serait regrettable.

M. Schröter voudrait que fussent exposés dans les Comptes de Châteauneuf les intérêts du capital investi.

Il y a quelques années, M. Couchepin avait demandé au chef du Département des communes de Conches et de Brigue un renflouement de la ligne de la Furka. Il voudrait être au clair sur cette affaire. En outre, l'Etat doit participer pour le 37% aux pertes de l'exploitation du Viège-Zermatt. M. Couchepin demande si les communes sont également engagées. M. Lorétan répond que les communes ne sont pas tombées d'accord sur la répartition des actions de la Furka. C'est ainsi que l'Etat, en attendant un arrangement à l'amiable, les garde dans ses cartons.

Quant au déficit d'exploitation du Viège-Zermatt, on n'a pas encore discuté au Conseil d'Etat de la participation éventuelle des communes.

M. Couchepin insiste encore sur ces points et prie l'Etat de hâter la solution de ces questions.

En 1922, rappelle M. Dellberg, le Valais avait un passif de 3 millions et les experts jugeaient la situation tendue. Or, ce passif s'éleva à 13 millions maintenant et sera de 20 dans quelques années. Pour remédier à tout cela, M. Dellberg réclame une nouvelle loi d'impôts. C'est le seul remède pour éviter la banqueroute.

La situation financière ne s'améliore pas, répond M. Lorétan, et les grands travaux entraîneront fatalement un endettement. C'est au Grand Conseil de savoir s'il veut continuer la course aux dépenses — et ce sera la faillite — ou s'il préfère un sage ralentissement.

Le canton n'en fait pas moins de gros efforts pour amortir ses dettes. Il peut sortir d'embarras, si le Conseil d'Etat et le Grand Conseil font preuve de bonne volonté.

Si l'on hésite à restreindre les dépenses, il faudra augmenter les impôts.

La législation fiscale est prête et les députés pourront se prononcer sur une augmentation éventuelle des charges des contribuables.

Il appartient, au premier chef, aux communes de rechercher les capitaux cachés. Ce sont, elles, l'instance de contrôle. Or, dans le fief de M. Dellberg où il siège dans les commissions financières, les capitaux sont en régression.

M. Delacoste, ayant demandé quelle est la portée juridique de l'engagement des communes pour le renflouement de la Furka, M. Lorétan répond que la plupart des communes sont d'accord de payer leurs parts et que les quelques contestations de l'une ou l'autre portent seulement sur une somme de 38,000 fr.

Au nom de la commune de Conches, M. Clausen déclare qu'elle est prête à payer sa rédevance.

Au gré de M. Delacoste, l'inventaire au décès ne s'effectue pas minutieusement.

Quant à M. Praz, il reconnaît que l'on a mis plus de persistance à rechercher les capitaux cachés, mais dans ce domaine on devrait se montrer plus sévère.

Pourquoi ne publierait-on pas comme ailleurs la liste des contributions de tous les citoyens?

La discussion générale sur la situation financière est close.

Les propositions de la commission

L'assemblée examine les propositions et les vœux de la commission. M. Pitteloud souligne avec plaisir que la commission renonce à former des sous-commissions pour contrôler le travail des employés d'Etat et la gestion. Elles auraient fait double emploi avec une autre commission. Stupéfaction de M. Dellberg qui s'étonne de cette volte-face et qui n'y voit pas une manifestation de courage.

La commission de gestion doit pouvoir effectuer des pointages périodiques. Il faudrait mieux, d'ailleurs appeler un expert pour donner ses avis sur les finances cantonales, car les membres de la commission ont trop d'intérêt matériels et trop d'attaches avec le Gouvernement.

Les propositions de la commission ne rencontrent pas d'opposition au sein du Gouvernement.

M. Imhof qui finira par se croire drôle intervient à son tour: Il voudrait que les membres de la commission prissent des leçons de comptabilité ou qu'on engage des comptables pour examiner la gestion.

M. Delacoste juge inopportune la première proposition de la commission concernant l'amortissement de la dette flottante. A son avis, cela va de soi. Ni M. Pitteloud, ni M. Carron ne sont pleinement d'accord sur ce point.

La discussion s'éternise et l'on adopte finalement un compromis.

Les trois décisions de la commission, légèrement modifiées, sont admises.

La proposition Dellberg n'est même pas discutée, car elle n'est pas réglementairement appuyer par cinq députés.

Les vœux de la commission sont également adoptés.

Les voici:

Se rapportant aux considérations émises la commission de gestion conclut au demandant

I Comme décision formelles

1) que les fr. 947,244.35 seront affectés à l'amortissement de la dette flottante;

2) que l'Etat organise une comptabilité uniforme pour tous les établissements et domaines de l'Etat;

3) qu'on accorde sans frais la facilité d'échanges de terrains pendant toute la durée des opérations de mensurations cadastrales et lors de l'introduction du registre foncier.

II. Comme vœux:

1) que tous les bons soient accompagnés des pièces comptables justificatives;

2) que les crédits supplémentaires soient limités en cas de force majeure;

3) que l'emploi de l'automobile, par les employés d'Etat, soit réglementé par le Conseil d'Etat;

4) qu'il ne soit plus créé de compte d'attente pour couvrir les dépenses futures;

5) qu'on exige des services d'Etat une meilleure étude des plans et devis afin d'éviter des dépassements.

Proposition Delacoste

La somme de fr. 947,244.35 sera affectée à un amortissement extraordinaire du passif du bilan.

Emprunt

On donne au Conseil d'Etat l'autorisation d'opérer l'emprunt de conversion, après que M. Delacoste eût donné quelques explications à ce sujet.

La séance est levée à midi.

En marge des Séances

Reflexions et potins

Sans doute, on ne voit pas ailleurs qu'au Grand Conseil des gens jacasser durant des heures pour se convaincre mutuellement qu'ils doivent être brefs et que leur temps est précieux.

C'est en vain qu'on limita la durée et le nombre des discours: ils n'ont jamais été plus dilués, ni plus futiles. M. Dellberg, se croyant au café, devant trois délégués, raconte en ses minutieux détails ses rapports avec M. Evéquoz: «Un jour, où nous n'avions dîné ni l'un ni l'autre, il m'a offert du chocolat.»

Il parle, il parle, et ce qu'il en dit revient plus cher au peuple que la tablette elle-même.

M. Imhof réédite ses éternelles plaisanteries, et l'on serait mal venu de lui déclarer qu'elles ne valent rien, puisque l'heure de délibérations au Grand Conseil coûte environ 500 francs aux contribuables!

M. Imhof prend ainsi le seul moyen à sa disposition susceptible de donner de la valeur à ses productions. Il sait ce que l'expression parler d'or veut dire...

Enfin, les textes de lois sont si mal rédigés qu'à tenter de les éclaircir on perd un argent fou.

Le piquant est qu'ils ne sont pas toujours plus lumineux, après les corrections.

Il est vrai que cela ne saurait tirer à conséquence.

Si les lois ne pouvaient plus s'interpréter de trente-six façons différentes, que deviendraient les avocats?...
M. Thomas préside...

La lenteur des débats, la vanité des discours, les perpétuels recommencements agacent visiblement M. le président Thomas. C'est

homme habitué à l'ordre et à la discipline à de la peine à se contenir. Alors, comme il ne peut raisonnablement mettre au coin M. Walther ou donner un pensum à M. Zufferey, il fait éclater sa mauvaise humeur dans sa voix. Et il lance des «continuations!», des «adopté!», des «au suivant!», sur le ton qu'il prendrait pour lâcher des «sacré nom d'un...». Oui, madame.

Quand, à la fin de la séance, il lit l'ordre du jour du lendemain, tout le monde aussitôt se lève et s'en va. M. Thomas suffoqué doit se dire en son for intérieur que si les députés étaient ses élèves, ils passeraient un bien mauvais quart d'heure...

Hélas! les députés ne sont pas ses élèves et nous avons le douloureux sentiment que ce mauvais quart d'heure, c'est M. Thomas qui le passe.

Et pourtant, c'est un si gentil président.

Un mot de M. Dellberg

Quand M. Dellberg fait de l'esprit, c'est toujours involontairement. Ses traits n'en sont que mieux réussis.

Comme il voulait répondre à M. le conseiller d'Etat Lorétan qu'il n'ignorait rien des contributions des citoyens de Brigue et qu'il savait pertinemment ce qu'il en fallait penser, M. Dellberg employa le mot pertinent par impertinence.

Et le sens de la phrase en devint d'autant plus piquant pour ceux qui devinent les révélations plus impertinentes que pertinentes que M. Dellberg détiend dans ses cartons.

L'appétit du médecin cantonal

Le médecin cantonal touche un traitement annuel de 9000 francs. Bien qu'il doive au Gouvernement tout son temps, il s'occupe encore avec un dévouement touchant de la caisse-maladie de Nendaz. Pour le reste, il sait présenter ses notes.

C'est ainsi qu'il estime à soixante francs une course qu'il fit à St-Gingolph dans sa propre automobile et à 54 francs une autre qu'il entreprit à Brigue, alors qu'il eût pu voyager en train.

Ces faits ont soulevé des protestations au Grand Conseil. On commença à trouver excessif le prix de revient de certains employés d'Etat...

Le médecin cantonal a vraiment un appétit formidable. Il devrait se méfier cependant des complications que ses excès pourraient entraîner.

Si ce n'est pas lui qui prend une indigestion, il finira par en donner une aux autres. Et ce sera tout aussi grave.

La présidence du Tribunal cantonal

Tel que vous me voyez, avec ma cigarette au bec et mes yeux polissés, j'ai failli être élu président du Tribunal cantonal. Il s'en est fallu de quelques dizaines de suffrages et le tour était joué: je siégerais maintenant au milieu de ces Messieurs de la Justice.

En effet, un député m'a donné sa voix, jeudi matin, mais M. Graven l'emporta de justesse avec 61 bulletins seulement de plus que moi. C'est lui qui présidra les Sages.

En bon joueur, je m'incline et n'essaierai point d'ergoter sur la validité de sa nomination.

Pourtant, j'eusse aimé remercier la très Haute Assemblée, en mots émus, du grand honneur qu'elle a pensé me faire et qui sans doute eût jailli sur mon distract.

Ce sera pour la prochaine occasion.

Un jaloux — il y en a toujours — a prétendu que le député qui vota pour votre humble et dévoué serviteur, se serait misérablement payé sa tête. Est-il possible?

Et pourtant quand je pense aux occupations de ces Messieurs du Tribunal cantonal, je me sens réellement compétent pour en partager l'une ou l'autre.

C'est ainsi que le jass n'a plus de secrets pour moi. J'en connais les cinq ou six variétés sur le bout du doigt, et tous les après-midi je pourrais tenir fort honorablement ma place au Café de Genève.

S'il fallait composer des vers pour les livres de fête et mettre en alexandrins les beautés du radicalisme, avec un manuel de prosodie, un café-crème et du temps devant moi, j'y parviendrais sans peine.

Enfin, si la chorale avait besoin d'un baryton à la voix souple, insinuante et nuancée à l'infini, je remplacerais avantageusement M. de Chastonay.

Il n'y aurait eu vraiment que pour diriger les Caves coopératives que j'aurais été terriblement embêté.

Mais, cela ne m'aurait pas beaucoup différencié de mes collègues...

Les heureuses formules

Rien n'est plus amusant d'attraper au vol l'une ou l'autre expression dont sont émaillés les discours de certains magistrats.

M. le conseiller d'Etat Pitteloud, par exemple, est passé maître, en cet art délicat d'accommoder sa pensée. Il dira « nous ne manquerons pas d'étudier la question » ou bien « nous ne manquerons pas d'approfondir le problème » ou bien « nous ne manquerons pas d'examiner vos doléances ».

Il ne dira jamais « nous étudierons la question », « nous approfondirons le problème » ou « nous examinerons vos doléances ». Et dans la nuance il y a vraiment un trait de... j'allais dire un trait de caractère. Excusez-moi...

Ce « nous ne manquerons pas » renferme implicitement une intention demanquer à bien des choses, et si j'étais député — Dieu m'en préserve à l'heure il y vaudra me punir de mes péchés! — je me montrerais plutôt inquiet que satisfait de ces promesses.

D'ailleurs, M. Pitteloud n'est pas le seul à se tirer d'embarras par des formules.

C'est le propre, en effet, du Gouvernement tout entier « d'étudier » ou « d'examiner » les questions qu'on lui demande à grands cris de résoudre.

Chacun le sait et le plus curieux c'est que chacun feint de tomber dans le panneau.

C'est grâce à cette politesse collective et tacite qu'il n'y a pas plus souvent de drames au Grand Conseil et qu'au lieu de se jeter les projets de lois à la tête, on s'assoupit dessus.

Néanmoins, d'aucuns n'ont pu s'empêcher de sourire à des explications que M. Pitteloud voulut bien donner à M. Dellberg. Comme le leader socialiste se lamentait d'être escorté de la gendarmerie en tous ses déplacements électoraux, le chef du Département de Justice et Police eut cette réponse délicate: « La gendarmerie est là pour vous protéger ou pour intervenir, au besoin, si vous manquez à vos devoirs. »

C'est vraiment beaucoup de sollicitude à l'égard d'un adversaire, et nous reprocherons simplement à M. Pitteloud de se montrer plus soucieux du sort de M. Dellberg que de celui des chefs conservateurs.

On ne comprendrait plus dans le public que M. Evéquoz puisse à l'avenir prononcer un discours dans un festival sans avoir la gendarmerie à ses trousses. Or, cela nous promet de beaux jours pour les manifestations prochaines.

Mais, ne craignez-vous pas que, suivant la tête du magistrat qui prendra la parole ou qui passera dans les rues, flanqué de deux gendarmes, la population ne puisse se méprendre sur les intentions de M. Pitteloud et juger très sévèrement son malheureux protégé?
A. M.

CANTON DU VALAIS

ROUTE DU SIMPLON

(Corr.) Pour répondre aux gens qui veulent savoir si la route du Simplon sera prochainement ouverte aux automobiles et aux chars, nous croyons qu'il est bon de porter à la connaissance des intéressés que, malgré les peines du Département des Travaux publics et du comité d'initiative, cette ouverture subira cette année-ci un léger retard. La faute en est au mauvais temps de ces dernières semaines et aux nombreuses avalanches tombées ces derniers temps. Encore ces jours passés, il neigeait au Simplon très souvent et aujourd'hui même on pourrait s'y croire en plein hiver. Du 7 au 9 mai, la poste à cheval a dû rester 40 heures au Refuge No 5 ensuite du danger d'avalanches. Dès que celui-ci aura diminué, on commencera immédiatement les travaux pour l'ouverture. A moins que le soleil et le vent chaud ne se mettent de la partie, il ne faudra pas compter sur l'ouverture de la route du Simplon avant la fin du mois de mai.

COURS DE GARDES-MALADES

(Comm.) Vu le nombre très restreint des gardiens (3 seulement) pour le cours de gardes-malades du 16 mai au 16 juillet, ce cours est renvoyé à une date ultérieure.

MANŒUVRES DU REG. 5

Le Rég. 5 que commande le Lt.-colonel Bridel, a fait son cours de répétition à Monthey et dans la vallée d'Illiez, où la population reçut les troupes vaudoises de la manière la plus cordiale.

Les manœuvres auxquelles assistait le cdt. de brigade Tissot, se sont déroulées mardi, mercredi et jeudi. Le Lt.-colonel de Kalbermatten fonctionnait comme chef arbitre.

LE ROI-MOINE

au Casino Etoile Martigny

C'est le 12 mai que le Studio d'Art Dramatique présentera, sur la scène de la Comédie de Genève, Le Roi-Moine, pièce en quatre actes de Georges Reymond, notre compatriote et confrère fixé à Bâle.

Il y a peu d'années, M. E. Stuckelberg, professeur balois d'archéologie — aujourd'hui décédé — découvrait à l'abbaye de St-Maurice la crypte où furent ramenés d'Orléans les restes de Sigismond roi burgonde du VIème siècle; c'est ainsi que M. Reymond fut amené à étudier l'histoire tragique de ce roi et de sa famille et trouva là le sujet de sa pièce. A vrai dire, on connaît assez mal le détail de cette histoire, mais il est certain qu'après avoir fait assassiner son fils à l'instigation de sa seconde femme, Sigismond racheta sa faute par le repentir et dans la laustration, et qu'il fut ensuite décapité par les Francs, ennemis de la Bourgogne. Le Roi-Moine n'est donc pas une pièce historique proprement dite, mais bien plutôt une œuvre d'imagination et prétexte à une analyse de caractères. Le début de l'action se passe à Carouge (Genève), lieu présomé du palais de Sigismond, puis à Vérossaz, au-dessus de St-Maurice, et enfin à la cour franque d'Orléans.

l'interprétation sera assurée par Mme Carmen d'Assilva, M. Marcel Parmelin, M. Louis Raymond (Odéon), M. Jean Villard, (Vieux-Colombier), secondés par les collaborateurs habituels du Studio d'Art Dramatique, et avec le concours des chanteurs d'Orlova, dirigés par Mme Maroussia Orloff. Le Roi-Moine sera répété les 13 et 14 mai à Genève, le 17 à Martigny, le 18 à Vevey, et le 19, au Grand-Théâtre de Lausanne.

Location Librairie Gaillard.

FÊTE DE MUSIQUE A ST-AURICE

La ville de St-Maurice se prépare pour recevoir dignement la Fédération des musiques valaisannes. Les Harmonies de Sion, Sierre, Martigny et Monthey et une vingtaine de fanfares y participeront. Le comité d'organisation que préside M. Haegler réserve à leurs amis une réception chaleureuse.

LA FÊTE CANTONALE DES MUSIQUES VALAISANNES A ST-AURICE

Programme général

Voici le programme de la fête:

Dimanche 15 mai

- 8 h. à 8 h. 45. Arrivée des sociétés. Rassemblement Place de la Gare.
- A partir de 9 h. Départ individuel des sociétés de la gare à la Place du Parvis. Discours de réception. Vin d'honneur.
- 10.00 Office divin, en plein air, au préau des écoles primaires. A l'Evangile, bénédiction du drapeau cantonal et sa remise au comité cantonal. Allocation de M. le chanoine Pythoud. Productions de l'Harmonie de Martigny.
- 10.45 Assemblée des délégués à l'Hôtel des Alpes.
- 12.00 Banquet à la cantine. Concert donné par l'Agaounoise.
- 13.30 à 18.00. Productions des sociétés.
- 18.00 Distribution des diplômes et récompenses aux vétérans. Distribution de la médaille souvenir aux sociétés participantes.
- 18.45 Cortège général.
- 19.30 Souper facultatif à la cantine. Concert donné par la fanfare et le Chœur mixte du Collège de St-Maurice.
- 21.00 Productions de la «Chanson valaisanne» (Chœur mixte de Sion).
- 23.00 Bal, soirée familiale.

Lundi 16 mai

- 11.00 Concert apéritif donné par l'Agaounoise.
- 14.00 Concert de l'«Harmonie de Monthey».
- 16.00 Remise du drapeau cantonal à l'Agaounoise. Clôture officielle de la fête.
- 20.00 Bal, soirée familiale.
- Voici d'autre part, le programme du concert de la «Chanson valaisanne»:
- I
- 1. C'est nous, les jeunes chanteurs (chœur) Ch. Haenni
- 2. Le Chevrier valaisan (chœur) Ch. Haenni
- 3. Le Troubadour (solo et chœur) Ch. Haenni
- 4. Air valaisan (Hackbrett solo) Mélodie populaire
- 5. Chanson villageoise (solo) Chanson valaisanne
- 6. La foire d'automne (chœur) G. Haenni
- 7. Sérénade (solo et chœur) G. Haenni
- 8. Sehnsucht nach der Faleralp (chœur) G. Brantschen
- 9. Danse du Moulin Danse valaisanne
- II
- 10. Ma mie (chœur) Ch. Haenni
- 11. Mis Gletscheralphtitli (solo et chœur) G. Brantschen
- 12. Et voilà tout (chœur) G. Haenni
- 13. Air Valaisan (Hackbrett solo) Mélodie populaire
- 14. Chanson villageoise (solo) Chanson valaisanne
- 15. Quand la feuille était verte (chœur dames) Juillerat
- 16. Les fileuses (chœur) Ch. Haenni
- 17. Chanson villageoise (solo) Chanson valaisanne
- 18. Les Campanules (chœur) Bovet
- 19. Les trois tambours (chœur) Mélodie populaire
- 20. Danse du Ziberli (avec chœur) Danse valaisanne

On est instamment prié de garder le silence le plus strict pendant les productions. Ci-dessous nous donnons le programme complet du concert du lundi à 14 heures par l'Harmonie de Monthey:

- 1. La Nation belge, ouverture, Peter Benoit
- 2. Pierrot macabre, Pantomime Pietro Lanciani
- 3. Ballet des Gnomes H. Lecomte
- a) Entrée Parade; b) Mazurka; c) Largo; d) Final.
- 4. Pyrame et Thisbé, ouverture pour le drame lyrique E. Trémisot
- 5. Divertissement pour clarinette Soliste M. E. Berton P. Pirouelle
- 6. La Féria (suite espagnole), P. Lacôme a) Los toros; b) La réja; c) La zarzuela.
- 7. Dejanire (marche du cortège) St-Saëns

Un train spécial est prévu jusqu'à Sierre entre 23 h. et 24 h. Des trains spéciaux seront organisés dans les directions de Lausanne et Bouveret si le besoin s'en fait sentir. Des avis seront affichés à la cantine.

Le Comité de Presse.

SERVICE TELEPHONIQUE AVEC LES BATEAUX ALLEMANDS EN MER

De Suisse on peut téléphoner avec tous les bateaux allemands équipés d'installations de T. S. F. en particulier avec les paquebots transatlantiques Albert Ballin, Bremen, Columbus, Deutschland, Europa, Hamburg, New-York, Resolute, Cap Arcona et Cap Polonio et avec un grand nombre de bateaux naviguant dans la Manche, la mer du Nord, le canal Guillaume et la mer Baltique. Une conversation de trois minutes coûte de 18 fr. 65 à 93 fr. suivant la distance. Les personnes qui désireraient échanger gratuitement une conversation d'essai avec un parent ou une connaissance sont priées de s'annoncer d'ici au 20 mai, par écrit ou par téléphone, à la direction générale des télégraphes en indiquant l'adresse exacte de la personne à appeler. Seules les trois premières demandes pourront être prises en considération.

Citrovine
salades et plats au vinaigre deviennent
Avec la Citrovine
Mélange Citrovine contient
l'acide d'env. 25 citrons
sain et délicieux

Demandez et achetez des produits suisses

On nous écrit:

Une erreur de raisonnement fréquente fait dire à bien des conseillers de l'ordre économique actuel que ceux-là mêmes dont les portables autorisés conseillent un redressement devenu nécessaire, s'emploient par-dessous à entraver les résultats des efforts entrepris en cherchant à maintenir les choses au point où elles en sont. C'est ainsi qu'on accuse volontiers telle organisation économique, tel groupement professionnel, de se rallier ouvertement à un programme de lutte contre le déséquilibre de la balance commerciale suisse, tandis que leurs membres et affiliés semblent faire fi, dans la pratique, des principes posés par leurs dirigeants. C'est oublier qu'en matière de relations commerciales il y a loin, le plus souvent, entre une manifestation de bonne volonté et sa mise en pratique plus ou moins immédiate. On reprochera volontiers à tel commerçant de ne pas vendre le plus possible des produits suisses, sans tenir compte du fait qu'il lui faut se plier aux exigences de sa clientèle à laquelle il se doit d'offrir un assortiment aussi complet que possible. En général, c'est le consommateur qui se plaint de cet état de choses, ignorant qu'il est des obligations commerciales comme des difficultés budgétaires d'un négociant dont les affaires subissent les effets de la crise; or, c'est de lui, acheteur, que dépend la mise en marche du mouvement préconisé de redressement économique. Un commerçant ne peut pas, du jour au lendemain, offrir sans autre à ses clients des produits suisses alors que jusqu'à présent il était assorti abondamment en produits étrangers; à supposer qu'il veuille le faire néanmoins, ses offres patriotiques peuvent ne pas toucher l'ensemble de sa clientèle, qu'il contrarierait en insistant trop, et, par ailleurs, il ne pourra pas, sans risque sérieux, renouveler sans autre son approvisionnement de préférence en produits suisses, de sorte que le but final de son effort sera compromis. Le commerçant suisse, de gros comme de détail, ne demande certes pas mieux que de vendre surtout des marchandises d'origine suisse, mais encore faut-il qu'il soit assuré qu'on les lui achètera et que les préjugés dont jouissent bien des marques étrangères ne prévaudront pas contre le mot d'ordre nouveau. L'initiative doit donc partir de l'acheteur dont l'influence est seule en mesure de se faire sentir efficacement; c'est en demandant des produits de fabrication suisse qu'il obligera son fournisseur à s'approvisionner dans le pays; c'est en spécifiant qu'il veut favoriser la production suisse, en exprimant nettement son désir d'acheter des marchandises dont la contre-valeur soit le prix du travail de compatriotes, qu'il pourra agir utilement et participer à la lutte menée contre le chômage. Il est bien évident qu'il y a une retenue à observer dans une telle attitude et qu'un chauvinisme exagéré irait à fins contraires du résultat poursuivi; un pays comme la Suisse ne saurait mener une campagne de nationalisme économique comparable à celle qui s'est développée en Angleterre et que certains voudraient voir imiter chez nous par l'Association suisse de propagande pour l'entraide économique nationale (Semaine Suisse). La structure même de l'économie suisse, axée tout entière sur les intérêts de nos industries d'exportation, nous interdit de nous montrer agressifs vis-à-vis de l'étranger, ce qui au surplus ne manquerait pas de ridicule. Il est cependant une chose que nous devons à tout prix sauvegarder, fut-ce aux dépens de nos importations, d'ailleurs exagérées; c'est la richesse nationale que constituent les entreprises suisses, industrielles et agricoles, que nous pouvons aider malgré tout à vivre, sinon à prospérer, en marquant une préférence légitime pour leurs produits. Il s'agit, pensons-y bien, du gagne-pain de mil-

liers de nos compatriotes que menace le chômage. Est-ce trop demander au peuple suisse que de l'engager à soutenir les activités nationales, quelles qu'elles soient, en leur assurant, sinon mieux, du moins un minimum de débouchés intérieurs qui leur permettent de surmonter la crise et d'attendre les jours meilleurs? Pour cela il faut, de toute nécessité, que chacun soit conscient de ses obligations de solidarité nationale et d'entraide sociale et se fasse un devoir moral de favoriser le travail suisse. Il y a bien assez de marchandises, matières premières et autres, que notre pays est obligé d'importer pour que nous puissions, sans crainte de représailles, vouer toutes nos forces à favoriser nos propres industries, notre agriculture et, par voie de conséquence, notre commerce. Que le commerçant suisse songe que sa situation dépend de celle du public acheteur, ouvriers, artisans, employés; qu'il encourage donc ses clients en leur disant: «Demandez-nous des produits suisses, nous vous en offrons volontiers, nous en ferons venir pour vous si nous n'en avons pas.»

Que les acheteurs de toutes conditions songent que leur intérêt personnel est lié à celui du pays tout entier, que d'eux dépend en grande partie le succès ou l'insuccès des actions de secours aux industries et à l'agriculture; qu'ils entendent l'appel pressant qui leur est adressé: «Demandez et achetez des produits suisses, donnez du travail à vos compatriotes.»

La fondation pour la vieillesse

Nous recevons le rapport sur l'année 1931 de la Section valaisanne de la fondation suisse «Pour la Vieillesse».

On y lit, entr'autres: Au cours de l'année écoulée, le comité s'est efforcé de faire mieux connaître la Fondation «Pour la Vieillesse» et d'intéresser la population valaisanne au sort de nos vieillards nécessiteux.

A cet effet, et conformément au désir exprimé par l'Assemblée générale du 15 janvier 1934, les représentants locaux ont été réunis dans chaque région (Sion et St-Maurice exceptés). Ces réunions, pour n'avoir pas toujours été fréquentées, n'en ont pas moins donné d'excellents résultats. Un membre ou un délégué du Comité directeur y assistait pour exposer le fonctionnement et l'organisation de l'œuvre et renseigner chacun sur ses attributions et ses devoirs.

Nos efforts n'ont pas été stériles vu qu'à l'heure actuelle chaque commune, à peu d'exceptions près, possède un représentant local qui correspond avec le Comité, lui signale les vieillards nécessiteux et distribue à ceux-ci les subsides. D'autre part, le résultat des collectes a été satisfaisant puisqu'il accuse un accroissement de quelques milliers de francs sur celui de l'année dernière.

En revanche, les dons ont été plus rares. Cette régression s'explique facilement du fait de la crise que nous traversons.

L'Assemblée générale avait décidé de distribuer pour l'exercice 1931 la somme de 30.000.— frs. La répartition s'est effectuée selon les principes établis par nos règlements. Tous les vieillards nécessiteux, âgés d'au moins 65 ans et annoncés par les représentants locaux, ont été assistés après que les listes eurent été soumises au contrôle des président régionaux. Le subside réglementaire a été de 50, 40 ou 30.— frs par personne, suivant le degré d'indigence des bénéficiaires.

Les communes qui, sans avoir fait de collecte, avaient adressé au comité des demandes de secours, ont reçu à titre strictement exceptionnel et pour cette année seulement, la moitié du subside prévu. Quelques autres, dont les exigences ne correspondaient en aucune manière, ni au montant de la collecte, ni au chiffre de la population, ont été invitées à réduire leurs prétentions.

Durant l'exercice écoulé, aucune réclamation ne nous est parvenue concernant le mode de distribution ou le montant des subsides attribués.

Le Comité directeur a accordé en plus des 30.000.— frs précités, quelques secours extraordinaires; ce qui porte à 31.120.— frs le montant total des secours distribués.

En résumé, l'année 1931 a été bonne, aussi bien par l'activité déployée par les divers organes de la Fondation, que par les résultats obtenus. Mais nous redoublons d'efforts. Le nombre des vieillards va croissant d'année en année, et, dans cette période de crise, la misère s'aggrave de jour en jour. Travaillons dans un ardent esprit de solidarité et de charité chrétiennes, et faisons connaître notre œuvre pour que les dons affluent au profit de ceux qui méritent notre appui à un double titre: leur âge et leur pauvreté.

Voici la récapitulation:

	Collectes	Secours
Conches	388.20	1,550.—
Rarogne Oriental	182.—	1,150.—
Brigue	936.85	2,310.—
Viège	565.65	2,975.—
Rarogne Occidental	252.10	1,815.—
Loèche	478.—	1,965.—
Sierre	1,958.85	4,400.—
Hérens	626.—	2,640.—
Sion	1,231.05	3,090.—
Contthey	514.—	1,325.—
Martigny	2,611.20	5,800.—
Entremont	455.10	2,350.—
St-Maurice	1,024.35	2,640.—
Monthey	890.70	2,655.—
	12,114.05	36,665.—

Le montant mis de côté dans les comptes de 1931 était de Fr. 35,000.—. Les secours se sont élevés à Fr. 36,665.—. Le surplus de Frs. 1,665, sera porté dans les comptes de 1932.

L'ADMINISTRATION DE MONTANA-STATION

(Corr. part.) Sous la présidence de M. le conseiller d'Etat Escher, une conférence eut lieu au palais du Gouvernement au sujet de l'administration de Montana. La commission extra-parlementaire, présidée par M. le Dr. Hermann Seiler, ainsi que les représentants des communes et de la station étaient représentés.

Après une longue discussion, l'entente put se faire. La station de Montana sera désormais administrée par un conseil spécial composé de 5 représentants de la commune de Montana et 5 représentants de Randogne. Une commission administrative sera également constituée. Cette décision sera saluée avec plaisir par les habitants de Montana-station, car elle permettra une administration plus méthodique de la station. Le mérite de cette excellente innovation revient en grande partie à M. le Dr. Eugène Ducrey, secondé par MM. Elie Favre, Jules an den Matten et Gédéon Barras.

LES EXAMENS D'APPRENTIS A SIERRE

(Corr. part.) Jeudi après-midi, la séance de clôture des examens d'apprentis eut lieu à Sierre sous la présidence de M. William Haenni, président cantonal, qui, en termes excellents, salua la présence de M. le conseiller d'Etat Escher, de MM. Francis Burgener et Rey, membres de la commission. Il eut des mots de gratitude à l'égard de la commune de Sierre, représentée par M. le président Bonvin. Après la lecture des rapports, M. Escher prononça un discours dans lequel il rappela la législation fédérale en matière d'orientation professionnelle et promit d'étudier sérieusement la question en ce qui concerne notre canton. Le discours de M. Escher, substantiel et précis, démontra que le Valais ne pouvait faire un meilleur choix comme chef de l'Instruction publique.

M. le président Bonvin dit la reconnaiss-

sance de Sierre à l'égard de la commission des apprentissages.

Tous les orateurs rendirent hommage au travail consciencieux de M. Lukas Jost, secrétaire des apprentissages, à qui le Valais est reconnaissant pour les progrès réalisés dans ce domaine.



DES COMMISSIONS FEDERALES A SION

M. le conseiller fédéral Meyer et les commissions du Conseil des Etats et du Conseil national sont arrivés jeudi soir à Sion. Ils dînèrent à l'Hôtel de la Paix, puis rendirent visite au carnozet municipal.

Vendredi matin, accompagnés des ingénieurs MM. Mce Ducrey et Benjamin Leuzinger, ils visitèrent la plaine de Bellini où une colation leur fut offerte.

A midi, la ville recevait ses hôtes à l'Hôtel de la Planta.

RECRUTEMENT

La commission de recrutement se trouve actuellement à Sion. Le Lt.-colonel Roussillon de Genève fonctionne comme chef de la commission assisté du major Bétrisey, commandant d'arrondissement. Le service sanitaire est assuré par le colonel Varnéry de Morges et du 1er Lt. Francillon.

SECOURS SEISMIQUE

Ce matin, à 6 heures, une secousse sismique assez violente s'est produite révélant désagréablement les dormeurs.

A REMETTRE
pour cause de double emploi, un magasin d'alimentation sujet à un grand développement et situé dans une rue principale de Sion, occasion unique. Adresser offres écrites au bureau du journal sous chiffre M. B. 85.

Buffet de la Gare - St-Léonard
Samedi 14 mai

Grand Bal

Orchestre 1er ordre Invitation cordiale

C'EST TOUJOURS AU
Restaurant de la Dixence
que
l'on mange bien et à bon marché
Restauration permanente
Départ des camions p. : Nax, Vernamiège, Mase et St-Martin

Echaldas
●● A vendre échaldas méléze, première qualité ●●
Parc Avicole Sion

Tous les avantages de la grande machine. Portable, silencieuse
Frika
Fr 20.— par mois
Prospectus gratuits et franco
Téléphone 32.257 Henri ZEPF, place Centrale 8, Lausanne
Atelier de réparations pour tous systèmes

HARMONIE MUNICIPALE

(Comm.) L'Harmonie municipale informera ses membres honoraires et passifs qu'elle participera dimanche 15 mai, à la fête cantonale des musiques à St-Maurice, et prie ceux d'entre eux qui désireraient profiter du billet collectif, à tarif réduit, de s'inscrire à l'avance au Grand Bazar, rue de Lausanne.
Le départ a lieu par le train ordinaire de 7 h. 28.

A L'HOTEL DE VILLE

Enfin, l'antique horloge de l'hôtel de ville s'est décidée à marcher. Les aiguilles tournent à nouveau et la population est heureuse d'entendre le son cristallin de son carillon.

SERVICE RELIGIEUX

le 15 mai:

Solennité de la Pentecôte

A la cathédrale. — 5 h. 30, 6 h., 6 h. 30 et 7 h. 30, messes basses. — 7 h., messe et communion générale de la Congrégation des jeunes gens. — 8 h. 30, messe basse, sermon allemand. — 10 h., grand'messe solennelle, sermon français. — 11 h. 30, messe basse, sermon français.

Le soir. — 4 h., vêpres solennelles. — 8 h., dévotion du mois de mai, bénédiction.

COMMUNAUTÉ PROTESTANTE

Dimanche 15 mai, Pentecôte, 9 h. 45, Culte avec communion, M. Richart.

PHARMACIE DE SERVICE

Dimanche 15 mai: Dénéziac.

On demande

JEUNE FILLE
pour aider au ménage. Pourrait coucher chez elle. Offres sous chiffres JH 2310 Si aux Annonces-Suissees S. A. Sion.

On demande une

Personne
pour raccommoer des habits d'hommes. S'adresser sous P 2819 S, Publicitas, Sion.

Jeune fille, 21 ans, sachant le français et l'allemand, désire place de **votant** pour la salle dans bon hôtel de montagne pour la saison d'été. S'adr. s. chiffre 2312 Si aux Annonces-Suissees S. A. Sion.

A louer jolie **Chambre meublée**
S'adr.: M. Parisod, maison Gaillard, près Gare.

A louer à partir du 15 mai, jolie chambre meublée à un ou à deux lits, bien ensoleillée. S'adresser aux Annonces-Suissees S. A. Sion.

A louer pour magasins ou bureaux, divers locaux situés dans la partie midi et levant du rez-de-chaussée de la maison Aymon. S'adresser à M. Eugène Aymon à Sion.

Tourbe-litière
en balles pressées pour poulaillers, écuries, jardins, etc. En vente au **PARC AVICOLE, SION**

JOHN CHAUFFEUR RUSSE

par MAX DU VEUZIT

Michelle était donc presque heureuse de trouver l'occasion de l'humilier un peu.
Comme si elle se méprenait sur le sens de sa protestation, elle fit avec dédain:
— Enfin, mettez n'importe quoi si notre livrée vous déplaît. Il y a des gilets ou des vestes de toutes les couleurs.
— Permettez, mademoiselle, vous ne paraissez pas avoir compris. Si vous acceptez ma présence à vos côtés, j'y serai dans une tenue correcte et non comme un domestique.
— Et si je ne veux pas de vous sous cet aspect?
— Alors, je serai navré de vous causer du plaisir, mais je resterai ici.
— C'est bien, fit-elle glaciale. Aidez-moi à me mettre en selle.
Il tendit le genou, puis les deux mains croisées, et elle s'élança légèrement en cavalière consommée.
— Vous êtes prêt? dit-elle sur le même ton en désignant de sa cravache l'autre cheval.
— Je vous accompagne tout de même? demanda-t-il.
— Evidemment, puisque je ne puis faire autrement.
— On peut passer au gymnase, il y a toujours des valets d'écurie.
— Non. Comme valet vous me suffisez!

— Très flatté.
Quand ils furent dans l'avenue, elle prit l'avance.
— Marchez une bonne longueur derrière moi, précisa-t-elle.

Et la promenade commença.
Elle croyait l'avoir vexé, alors qu'en réalité il avait envie de rire de la colère de la jeune fille.

— Tout de même, pensait-il, elle se rend compte de l'incorrection. Elle a beau être miss Haricot, elle a de la branche!

Cette constatation lui faisait plaisir. Il avait horreur des laisser aller de Michelle Jourdan-Ferrières, même quand il en était le bénéficiaire. La moindre familiarité le mettait de mauvaise humeur comme si cela eût été une faute de goût.

C'est donc avec satisfaction qu'il la suivait, aux diverses allures qu'elle s'amusait à prendre, s'efforçant de garder la distance désirée.

Ils allèrent par la Muette et Auteuil jusqu'à Saint-Cloud, Michelle toujours en avant, sans échanger un mot. Cette bouderie ne pouvait s'éterniser.

La jeune fille immobilisa son cheval tout d'un coup.

— Il ne fait pas chaud, j'ai les pieds glacés.

— Voulez-vous que nous gagnions un café quelconque dans la ville?

— Oui.

— Le Pavillon Bleu, si vous voulez?

— Il va y avoir un monde fou!

— Je ne crois pas. A cette heure, il sera désert.

— Alors, guidez-moi.

Il ne profita pas de l'avantage que lui donnait cet ordre. Il demeura derrière elle, se

contentant d'indiquer la route.

— C'est tout droit devant nous. Il faut traverser le pont. Nous y sommes aussitôt.

Ils s'arrêtèrent à l'entrée du parc.

John sauta de selle et aida Michelle à descendre.

Sans l'attendre, la fille du millionnaire se hâta vivement vers l'intérieur chauffé.

Au bout de dix minutes, comme il ne l'avait pas rejointe, elle vint voir de la terrasse ce qu'il faisait.

Les brides des animaux passées sous son bras, il avait allumé une cigarette et fumait tranquillement, les yeux perdus dans son habituelle rêverie qui l'emportait si loin de France.

Cette randonnée à cheval lui avait fait un réel plaisir. Elle évoquait pour lui les longues chevauchées sur le front russe, pendant la guerre, ou, souvenir plus doux à son cœur, certaines chasses, jadis, dans les steppes sauvages de la Russie septentrionale ou dans les forêts millénaires de la Russie Blanche.

De la terrasse, sans qu'il vit, Michelle le regarda longuement, pensivement... grands yeux énigmatiques ouverts sur quelque vision intérieure...

Elle dut avoir pitié de l'homme immobile sous la bise, car elle avait eu véritablement froid. Reentrant au café, elle appela un chasseur:

— Allez tenir les chevaux, dehors, et dites au cavalier de venir me rejoindre.

John la retrouva, attablée devant une grande tasse de chocolat, les pieds posés sur une brique chaude qu'on venait de lui apporter.

— Il faut prendre aussi quelque chose de chaud, John. Vous devez être gelé; je croyais, en partant, la température plus douce.

— Le vent souffle aujourd'hui, mais il

ne fait pas réellement froid. Je crois plutôt que votre costume est un peu léger.

— Ce sont les pieds qui sont glacés. Mais c'est de ma faute, j'ai mis des bas de soie!

Demain, je ne recommencerais pas.

La grande salle était complètement déserte. Il s'assit cependant à l'autre bout de la table voisine de la sienne.

Comme on lui apportait le café qu'il avait commandé, il donna un billet au garçon, indiquant d'un geste discret qu'il fallait compter le prix des deux consommations.

Elle le vit rendre la monnaie, comprit, mais ne bougea pas.

« Il gagne assez maintenant pour pouvoir assumer cette petite dépense », pensa-t-elle.

Mais ce qu'elle ne s'avouait pas, c'est qu'il lui aurait été profondément désagréable, même en la présence du seul garçon de service, de payer les consommations d'un jeune homme tourné comme l'était le Russe.

Ce fut le seul incident de la promenade.

Elle observa, pour rentrer, la même attitude hautaine et John conserva imperturbablement la distance qu'elle avait indiquée.

Ils avaient fait une randonnée sur les bords de la Seine, à une trentaine de kilomètres de Paris.

La campagne s'étendait autour d'eux coupée de maisonnettes. Sur une route éloignée, des autos filaient à toute allure; à leurs pieds, la Seine coulait avec des frémissements silencieux.

Depuis une heure, debout devant la portière ouverte de l'auto, John mettait Mlle Jourdan-Ferrières au courant de ses démarches.

Il avait trouvé une maison de retraite tenant à la fois de l'œuvre privée et de la pension de famille. Après bien des démarches, il avait obtenu que le protégé de Michelle y fût admis. Il y aurait sa chambre et un petit atelier; tous les soins lui seraient donnés et cela ne coûterait à la jeune fille qu'une somme relativement modeste pour assurer au vieillard de Ménilmontant la sécurité morale et matérielle dont il avait besoin jusqu'à sa mort.

C'était mieux qu'un asile de vieillard; l'homme serait libre de sortir à son gré, un salon était à la disposition des pensionnaires pour recevoir les visiteurs, enfin et surtout le milieu était de bonne compagnie et n'avait rien de trop rigide.

Lorsqu'il eut terminé ces longues explications que Michelle approuvait sans réserve, le jeune Russe demanda à la jeune fille:

— Connaissez-vous le nom réel de votre protégé?

— Celui qu'il porte n'est-il donc pas le sien?

— Il se fait appeler Jean Bernier et a signé tous ses tableaux de ce nom-là. En vérité, son nom réel est Jean Bernier de Brémensnil.

Une rougeur empourpra le visage de Michelle.

— Vous êtes sûr de ce nom?

— J'ai tenu ses papiers d'état civil. Il est âgé de soixante-sept ans et appartient à une vieille famille de Normandie, dont quelques membres vivent encore. Il a reçu une bonne éducation, a passé par l'École des Beaux-Arts et a eu une petite notoriété comme peintre de portraits.

— Comment a-t-il pu tomber à ce point? balbutia Michelle, qui paraissait agitée.

(à suivre)

On prendrait encore
1 ou 2 pensionnaires
dans maison soignée.
S'adr. au bureau du journal.

400 fr. par mois
gagnent Messieurs et Dames, par la vente d'un article sans concurrence auprès la clientèle privée. Références à disposition. S'adresser aux Annonces-Suisse S. A. Sion sous chiffre JH 314 Si.

Cordonniers !..
Une bonne occasion pr reprendre atelier bien situé dans contrée industrielle. Bas prix à cause de départ. S'adresser au Bureau de Placement Muller, Sierre.

On achèterait d'occasion un
chauffe-bain
à bois. S'adresser s. chiffre R 220 au Bureau du journal.

Plan-Conthey
Dimanche le 15 mai 1932
Grande Kermesse

organisée par la fanfare « La Lyre »
Cantine soignée — Tombola — Attractions — Bal
INVITATION CORDIALE

Pentecôte à AYENT (St-Romain)
dès 13 heures

Grande Fête champêtre

en faveur des nouvelles orgues, avec le concours des Sociétés de musique et de Chant
Tombola — Jeux variés — Bonne cantine
(Transport à prix réduit Sion-Ayent, dès 13 heures)

Bramois, le 15 mai
Grande Kermesse

organisée par les Amis Gyms
Tombola — Jeu de quilles — Bal — Cantine soignée
Bonne musique Venez tous

Les chaussures hygiéniques
Prothos pour Dames, Messieurs et Enfants
sont en dépôt aux
Chaussures Righini
„Aux Docks“
Henri CALPINI-MOSER, successeur
Grand-Pont — Téléphone 505
- SION -
Salons d'essayage pour Dames et Messieurs au 1er étage

Pour votre FIAT
Demandez!
Insistez!
Exigez!
qu'on vous livre exclusivement des pièces de rechange „Original-Fiat“

Vient d'arriver
Grand choix de Poussettes Charrettes et pousse-pousse
Visitez l'Exposition
Grands Magasins de Meubles
Guill. & Ail. WIDMANN
Tapissiers-Décorateurs
Place du Midi SION Rue du Midi
Téléphone No 93

Echalias
CHATAIGNIER ÉCORCÉ, LONGUEUR 1 m. 50,
ART. TRÈS FORT ET PARTICULIÈREMENT APPRÉCIÉ
Prix spéciaux pour wagons complets
Pfefferlé & Cie - Sion

Salsepareille Modélia
l'elixir végétal de gout délicieux, apprécié depuis de nombreuses années
purifie le sang
5 Fr. et 9 Fr. dans les pharmacies
Pharmacie Centrale, Madliener-Gavin
Rue du Mont-blanc 9, Genève. ☉

Fiancés
Voulez-vous avoir des meubles de bon goût et aux prix les plus avantageux? — Adressez-vous chez
Widmann Frères, SION
Fabrique de meubles Près de l'Eglise protestante
Catalogue à disposition — Devis gratis

Ah! non, Madame,
Chicorée DV, depuis si longtemps appréciée dans les ménages, ou la première marque venue, cela n'est pas la même chose! En DV, vous pouvez avoir toute confiance: aucune déception possible; grâce à elle, votre café est bon, invariablement bon. Mais veillez bien à la marque DV, sinon vous pourriez recevoir une contrefaçon.

Chicorée semoule **Chicorée fine**

DV

Seule l'Ovomaltine produit les effets de l'Ovomaltine

Le locsin

sonne et déjà la pompe à incendie franchit l'espace à toute allure. Une seule minute de retard peut avoir des conséquences infinies, aussi un prompt secours en vaut-il dix.

Nous devons agir tout aussi vite, lorsque notre organisme donne l'alarme, c'est-à-dire quand nous ressentons les premiers signes de fatigue et d'épuisement. Si votre énergie fléchit, c'est que vous dépensez davantage de force nerveuse que vous n'en produisez. Qu'attendez-vous donc pour vous fortifier? Prenez au plus vite de l'Ovomaltine, ce dispensateur d'énergie par excellence!

Une tasse d'Ovomaltine au petit déjeuner ou le soir en vous couchant rétablit l'équilibre de vos forces et vous préserve de la maladie.

OVOMALTINE
c'est la santé!

En vente partout en boîtes à fr. 2.— et fr. 3.60.
Dr. A. WANDER S. A., BERNE

A louer à Sion un petit **appartement** pour famille ouvrière. S'adresser à Cyprien Varone, agent d'affaires, à Sion.

A louer pour le 1er juin **appartement** 2 pièces avec jardin. S'adresser à C. Favre, Condemine, Sion.

A louer jolie **Chambre meublée**
S'adr. au bureau du journal.

Verger à louer
A louer près du Pont du Rhône un pré-verger, pouvant être aussi utilisé comme dépôt de matériaux. S'adresser à Charles de Preux, directeur à Sion.

Les soussignés ont l'avantage d'informer le public de Sierre et environs qu'ils viennent d'ouvrir à Sierre, Rue du Centre et Rue du Bourg, un

Magasin de Mercerie, Bonneterie Confections pour Messieurs
Spécialités en articles pour ouvriers et lingerie pour Dames et Messieurs.
Se recommandant: **Joseph Riand & Cie.**

Belle Villa
à vendre en ville de Sion, 3 appartements, avec chauffage central, chambres de bains. Beau jardin arborisé.
A la même adresse: à vendre: **Terrain à bâtir** de 1271 m², situé aux Mayennets. Pour tous renseignements, s'adresser à l'agence d'affaires MAX RUMPEL, Sion, avenue de la Gare. Téléphone 455.

Pommes de terre de semence
sélectionnées et contrôlées
Gustave DUBUIS, Sion, Tél. 140

EXPLOSIFS
CHEDDITE TELSITE les meilleurs
DÉTONATEURS TETRA MÈCHES
Dépôt, Sion: Pierre STÄBLER-de COURTEN, Iers-
Agents généraux, Neuchâtel:
Petitpierre Fils & Co

Attention! FROMAGE bon marché
la Gruyère, Emmental ou fromages des Alpes, tout gras, à 2.60-2.80, la fromage des Alpes, vieux, tout gras, à fr. 2.80, Sbrinz extra, 3 ans, à 3.10, Tilsit, tout gras, à 2.40, excellent fromage de la montagne, 3/4 gras à 2.20-2.40, 1/2 gras 1.80-2.—, 1/4 gras à 1.50-1.60, expédié par les postes et chemins de fer à partir de 5 kg.
Jos. Achermann-Bucher, fromages et beurres, Buochs (Nidw.).

Arboriculteurs!
Utilisez
La bouillie sulfocalcique L'arséniate
d'Agricola à Bussigny. Dépositaires pr le Valais: Deslarzes, Vernay & Cie, Sion.

A VENDRE tendant 1er choix à 1 fr. le litre
à l'emporter.
Sixt Alfred, Rue de Conthey, Sion.

PAPIERS PEINTS Gaston Meylan
Rue Pépinet 1, Lausanne
Envoi franco des collections. Téléph. 24.280

Chambre meublée
à louer, chauffage central.
S'adr. au bureau du journal.

Saindoux
surfin pour cuire, rôti et frire. Envoi par seu de 5 kg. à fr. 8.— franco domicile. Un essai et vous serez pour toujours mon client.

Boucherie Rietmann
Buchserstrasse, AARAU

Vases
de cave en chêne avec portette, en bon état, de la contenance de 3 à 400 litres, sont demandés. Faire les offres aux Hoirs Charles Bonvin Fils, Vins, Sion.

SEMENCEAUX DE pommes de terre
Early roses
Couronnes Impériales
Entremont
Industrie jaunes
en vente au
PARC AVICOLE, SION

Les bons vins se trouvent chez
G. Nichini
Rue de Conthey SION Tél. 278
Vins rouges - importation directe
Barbera - Freisa - Barberato - Piemont de table extra - Alicante - Montagne - Chianti Ire qual.
Vins blancs
Vin du pays - Vin d'Espagne - Vin d'Italie, ainsi que Porto - Malaga - Muscatel - Vermouth en gros et à l'emporter par 2 l. au plus bas prix du jour
Se recommande: **G. NICHINI.**

NOUVELLE BAISSÉ DE PRIX

CENTAURE FLOCONS D'AVOINE
PREPARATION ALIMENTAIRE

DES
Flocons d'avoine (d'ancienne renommée)
Flocons rapides (3 minutes de cuisson)
Farine d'avoine pour bébés
Gruaux d'avoine pour porridge
Flocons de froment

CENTAURE
Veillez au bon renfermé dans chaque paquet.
MALTERIE DE LUTZELFLUH S. A.

Sion, Place de la Planta
Samedi, dimanche et lundi
les 14, 15 et 16 mai
POUR LA JOIE de jeunes et vieux

Palais de l'autodrome
Grand carrousel voltigeur
Carrousel électr., Chemin de fer p. les enfants
Grand Tir à prix (Halle aux petits ours)
Invitation cordiale. Les propriétaires.